LE SITE CABINET-MONIER.COM

Category: Placements atypiques
Tag: Enquête

Ce site propose d'investir dans les énergies renouvelables. Il a été usurpé le nom de deux vraies sociétés. Nous déconseillons tout contact avec celui-ci.

Le site internet :

Il a été créé le 14/10/2021. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/cabinet-monier.com

Nos recherches :

Il n'est pas accessible. Ce simple fait doit vous faire abandonner toute idée d'investissement. Malgré cette opacité, nous avons pu recueillir des informations.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 04 83 33 05 05
Le numéro 01 87 65 21 90

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Lionel CLAVIER

Le produit

Il est proposé d'investir dans les énergies renouvelables. Nous publions la plaquette de présentation :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/01/La-plaquette-du-site-cabinet-monier-1.com_.pdf

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom de deux sociétés totalement étrangères à ce site. Ce procédé a beaucoup été utilisé par ls arnaques aux parkings. Il est présenté une entité qui est toujours un acteur important du secteur d'activité et un courtier qui sert d'intermédiaire...

Plusieurs plaintes ont été déposées. Il est donc inutile de les contacter.

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/

L'article paru sur le site de france info suite au journal télévisé du 20H de France 2 du 17 février est intéressant :

https://www.francetvinfo.fr/economie/votre-argent/livret-a/video-livrets-allechants-sur-internet-attention-aux-escrocs_4300867.html

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse

placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.